

	Compte rendu réunion de conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries du 23 mars 2023	CR validé le 27 avril
-----------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------

administrateurs présents - administrateurs excusés

REGION	TITULAIRE	SUPPLEANT
Auvergne-Rhône-Alpes	Union des forêts et des haies Auvergne Rhône Alpes Déléguataire : Sylvie Monier / Joséphine Bouvard	
Bourgogne-Franche-Comté	FNE Bourgogne-Franche-Comté Mandataire : Hervé Bellimaz Déléguataire : Maxence Belle	Fédération départementale des chasseurs du Doubs Déléguataire : Morgane Laithier / Régis Renaude
Bretagne	Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons Déléguataire titulaire : Yann Gouez et Guillaume Masse	Association Eau et Rivières de Bretagne Déléguataire : / Guy Le Henaff
Centre-Val de Loire	Parc naturel régional de la Brenne Déléguataire : Corentin Lecouillard	
Grand Est	Haies Vives d'Alsace Déléguataire : Amélie Mandel	Parc naturel régional de Lorraine Déléguataire : Nathalie D'Acunto
Hauts-de-France	Atelier agriculture avesnois Thierache Déléguataire : Françoise Gion	UniLaSalle Déléguataire : David Grandgirard
Ile-de-France	Terre et Cité Déléguataire suppléant : Glenn Keck	
Normandie	Pépinières Levasseur Mandataire : Etienne Levasseur	Fédération des Associations de Boisement de la Manche Mandataire : Pascal Lecaudey
Nouvelle-Aquitaine	Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine Déléguataire : Françoise Sire	Bocage Pays Branché Déléguataire : Etienne Berger
Occitanie	Arbre et paysage d'Autan Déléguataire : Nathalie Hewison	Arbres et Paysages du Tarn Déléguataire : David Campo
Pays de la Loire	De la haie à la forêt Cyrille Barbé	Mission Bocage Déléguataire : Yves Gabory
Provence-Alpes-Côte d'Azur	AGROOF SCOP Mandataire : Fabien Liagre	Agroforesteries Provence Alpes Méditerranée Mandataire : Pierre Sauvat Déléguataire : Florian Carlet

COLLEGE	TITULAIRE
Collège 1 Arbre hors forêt	SCIC Mayenne Bois Energie Mandataire : Emmanuel Lelièvre
	Les planteurs volontaires Déléguataire : Thierry Luisin (excusé - retenu embouteillages)
	AGROECO EXPERT Mandataire : Christophe Sotteau

Collège 2 Agriculture	:	Chambre régionale d'agriculture de Bretagne Mandataire : Gaëtan Le Seyec
		SOLAGRO Délégué : Frédéric Coulon
		CUMA de CEPVIL Philippe Gruau
Collège Environnement développement rural	3 : -	Histoires de paysage Mandataire : Philippe Hirou
		Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor Délégué : David Rolland
		L'Escuro, CPIE des Pays Creusois Délégué : Stéphane Vassel

Salariés présents : Catherine Moret, Paule Pointereau, Baptiste Sanson

Soit 16 sièges représentés par titulaire ou suppléants pour 21 sièges (soit plus du ¼ des membres conformément aux statuts pour délibérer).

Réunion par webconférence Zoom de 17h à 19h00

Ordre du Jour

SUJET	AVOIR	PAR	TYPE
Fonctionnement	- Validation des CR du Conseil d'administration du 15 décembre 2023	Philippe Hirou	Information
	-		Validation
	- Validation des CR du Conseil d'administration du 09 février 2023	Philippe Hirou	Vote
	- Présentation du Budget prévisionnel 2023	Stéphane Vassel et Catherine Moret	
Projet	- Point général sur le Label Haie (déploiement, GT référents régionaux, ...)	Paule Pointereau et Catherine Moret	Information
	- Révision du standard PEFC portant sur l'arbre hors-forêt et partage d'une stratégie élaborée en Bureau	Paule Pointereau et Catherine Moret	Décision
	- Convention de partenariat avec Engie et Dalkia pour le bois Label Haie	Catherine Moret	Décision
	- Point sur la campagne Appel de la Haie (retombées presses, tour des Régions, soutiens nationaux, ...)	Baptiste Sanson	Information Et Décision

Questions diverses			
-------------------------------	--	--	--

FONCTIONNEMENT

1) Validation du compte-rendu du conseil d'administration du 09 février 2023

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration valide le compte rendu de la réunion de conseil d'administration du 09 février 2023 sans demande de modification.

Pour information, le compte rendu de la réunion de conseil d'administration du 15 décembre 2022 a été modifié avec l'intégration des demandes de compléments de Françoise Sire.

NB: Les comptes-rendus de CA ainsi que les ordres du jour sont disponibles sur le site internet de l'Afac-Agroforesteries : <https://afac-agroforesteries.fr/intranet-admin/>

2) Présentation du Budget prévisionnel 2023

CHARGES		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023
60 - Achat	2 000	2 000
Fourniture de bureau et administrative	1 000	1 000
Achat d'équipement	1 000	1 000
61 – Services extérieurs	83 532	108 262
Soustraitance et prestations de service	15 400	1 200
Maintenance	5 366	10 676
Assurance	1 686	1 686
Location de salle	3 000	4 800
Documentation	1 000	1 000
Honoraires	20 000	29 000
Editions divers documents	6 000	6 500
Missions exceptionnelles de représentation de l'Afac	11 500	15 000
Frais de mission administrateurs	5 000	10 000
Frais de mission salarié	10 000	18 000
Réception		1 000
Frais postaux	1 000	1 000
Abonnement internet et telephone	2 229	7 000
Frais de banque	550	550
Cotisations et adhésions liées à l'activité	800	850
695 – Impôts sur revenus de capitaux mobiliers	100	100
64 – Charges de personnel	431 109	500 000
68- dotation aux amortissements et provisions	17 057	22 138
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	533 798	632 500
CHARGES DIRECTES DE PROJETS		
SOUS - TOTAL CHARGES PROJETS ENGAGES	234 501	358 990
Géohaie et projets associés	515	295
Enseign' haies	5 092	0
Etude Biomasse	38 732	0
Resp'haie	9 692	126 486
Inter-ONVAR		100 569
Filière végétal local	54 290	31 992
Label Haie	85 576	75 937
Concours général	25 038	19 000
Création du fonds pour l'arbre	9 553	0
coordination projets du fonds pour l'arbre	3 700	4 000
Politiques publiques (Réunir Af - ONVAR)	1 783	
Projet creuse	530	712
TOTAL CHARGES	768 299	991 490

avec contribution en nature

et sans reversements partenaires

Fonds privés	382 687	39%	429 673	54%
Fonds publiques	590 949	61%	373 345	46%
	973 636		803 018	

Le budget prévisionnel 2023 a été présenté par le Trésorier, Stéphane Vassel :

Charges :

- Sont distinguées les charges de fonctionnement non absorbées par les projets et celles prises par les projets.
- Il est à noter une baisse forte de la sous-traitance et des prestations car moins de projets en demandant ou actions ponctuelle terminée comme la demande d'ARUP de l'année dernière ayant demandé l'intervention d'une avocate.
- La maintenance augmente par les outils que porte l'Afac.
- L'assurance location de salle a augmenté à cause de l'ouverture des bureaux à Flers.
- Sont toujours inscrits les honoraires obligatoires sans augmentation : CAC, Finacoop Extaléa.
- Des dépenses liées aux impressions de documents sont à prévoir pour éditer le guide de préconisations de gestion durable des haies et rééditer le guide Pépicollecte.
- Il y a une évolution de la masse salariale : avec l'embauche d'une personne supplémentaire : recrutement de Emma et Maxime (avant il n'y avait que Samuel). Il y a aussi les coûts liés à l'arrêt maladie Christine et le recrutement d'Isaure.

Produits :

- Adhésions
- Réduction de charges avec l'aide à l'emploi
- Subvention à l'amortissement et l'immobilisation des subventions. Les subventions sont débloquées au fur et à mesure de l'amortissement.
- Fonds privés : le Fonds pour l'Arbre représente 50 % des fonds privés mais l'Afac bénéficie de mécénat en dehors du Fonds : avec Bjorg, la Fondation Lemarchand, la FPH et la Fondation Crédit Mutuel qui va arriver.
- Subventions publiques : L'ONVAR n'est pas apparent directement. Le choix du Bureau a été fait de faire apparaître le budget par projet et non par financeur.

Il est annoncé un résultat négatif de - 17 000€. Il faudra prendre dans nos fonds propres.

Cette année, nous avons la possibilité de prendre sur nos fonds propres. Nous avons actuellement 200 000€ de fonds propre mais ce n'est pas beaucoup pour un budget annuel de près de 1 000 000 €. On doit afficher un BP le plus réel possible.

Quand il a fallu se décider sur les embauches, nous avons annoncé un résultat négatif avec la fin projet Resp'haies. Le CA a fait le choix de libérer du temps de Baptiste (financé par les fonds propres) pour travailler sur un nouveau montage de projet de recherche.

Les administrations peuvent être dédommagés pour représenter la structures (frais de mission et forfait de 350€/j). Ce dispositif marche bien. Cependant, en ce qui concerne l'implication de Philippe Hirou en tant que président, le temps de travail est très important. C'est très lourd. Nous avons évoqué la possibilité d'une enveloppe pour dédommager l'implication bénévole pour le président de l'Afac. Ma proposition, en tant que trésorier, c'est d'augmenter de 3500€ l'enveloppe pour le défraiement de Philippe.

L'enveloppe de défraiement des admirateurs n'est pas extensible. Si vous arrivez en retard, ça va coïncider. Si vous vous déplacez alors que vous êtes déjà sur une mission, attention de ne pas avoir de double financement sur cette action là. Il ne faut pas être trop gourmand, cela pourrait nous mettre en difficulté.

C'est bien les structures qui doivent facturer à l'Afac et non des personnes à titre individuels. Ce sont des structures qui sont dédommagées. C'est ARUP compatible si inférieur à 1/3 du smic.

Contributions en nature : FPH, Microsoft et 40 000€ de temps bénévole.

Avec ARUP on doit chercher l'équilibre fonds privé et fonds public. Actuellement nous avons 40% fonds privé et 60% fonds public. On se dit qu'il faut rajouter les contributions en nature qui peuvent être assimilées au fonds privé et en sortant le reversement aux partenaires, on obtient l'équilibre 50/50.

Pour information, le dossier Arup est parti au conseil d'état avec la lettre de soutien du ministre de l'agriculture obtenue.

Je vous rappelle qu'il faut bien remplir vos feuilles de bénévolat. C'est compliqué pour l'équipe de courir après vous. Essayez de gérer les remboursements au fil de l'eau. Une relance pour 2022 sera fait pour mettre à jour le tableau. Ne pas faire apparaitre votre temps bénévole qui est déjà pris en charge par les 350 € de défraiement.

Questions :

Françoise : Qu'est-ce que la charge inter-Onvar ?

Catherine : Il s'agit du projet Inter-Onvar pour lequel on a été retenu. On touche tout et c'est la part que l'on reverse aux partenaires.

Décision du conseil d'administration :

Le Conseil d'administration valide la proposition du Trésorier d'augmenter le BP sur la ligne « Mission exceptionnelle de représentation de l'Afac » pour défrayer la mission du Président de l'Afac-Agroforesteries. Le BP sera mis en vote via balotilo.

Projets

1) Point général sur le Label Haie (déploiement, GT référents régionaux, ...)

a) Réalisations de l'année 2022 : élaboration d'outils et de propositions

- **Renforcement du réseau de Référents régionaux Label Haie et accompagnement de la construction d'une stratégie de déploiement du label dans le cadre des PSE**

L'année 2022 a permis de mettre en place un véritable réseau de référents régionaux Label Haie. L'Afac-Agroforesteries a consolidé la formation auprès de **23 référents régionaux** situés dans les **9 régions** suivantes : Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire, Pays-de-la-Loire, Normandie, Hauts-de-France, Occitanie, Bourgogne-Franche-Comté et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Et **doit encore former sur 2023, 3 nouveaux référents** sur les **2 régions** suivantes : Nouvelle-Aquitaine et Grand Est. Aussi, **en 2023**, nous pourrons compter sur **11 Référents régionaux formés**.

Grâce à la formation et l'accompagnement continu des Référents Régionaux Label Haie, par l'Afac-Agroforesteries, depuis l'année dernière, un accompagnement régulier et massif a pu être réalisé auprès de nombreux territoires se lançant dans le Label Haie. En effet, sur l'année 2022, les **Référents Régionaux ont mis en place un accompagnement** auprès de **52 structures territoriales** qui vont mettre en place le Label Haie avec leurs groupes

d'agriculteurs. Près de **2000 agriculteurs** seront **labellisés d'ici 2024-2025**. Sur l'année 2021-2022, les Référents Régionaux ont **présenté le Label Haie** à plus de **1 500 personnes** dans divers contextes (salons professionnels, pieds des haies, réunions techniques, ...).

- **Retour sur l'application du cahier des charges Gestion et perspectives d'évolution**

Suite à la désignation des Référents régionaux Label Haie, le GT national a pu être formé et cinq réunions de travail réunissant les **26 référents régionaux Label Haie des 11 régions**, ont eu lieu. Après trois ans de mise en œuvre du Label Haie dans des territoires très variés, l'Afac a pu collecter les retours, besoins et propositions d'évolution du cahier des charges gestion auprès des onze référents régionaux lors de dix réunions bilatérales. Ces échanges serviront de base pour les discussions au sein du GT Référent Régionaux Label Haie afin d'aboutir fin 2023 à une **V2 du cahier des charges Gestion**.

- **Constitutions de nouvelles OCG (Organisations Collectives de Gestionnaires) et premières redevances Sept premières conventions d'engagement entre l'Afac et les OCG** ont ainsi été signées. Parmi ces OCG, quatre d'entre elles sont labellisées et trois réaliseront leur audit initial avec Certis d'ici la fin de l'année 2022.

Les premières redevances Label Haie ont été mises en place cette année 2022. Elles sont facturées dès lors que la certification est obtenue par l'OCG ou le gestionnaire en certification individuelle. Aussi les redevances ont été facturées aux quatre OCG (répondant au cahier des charges Gestion et Distribution) dont la certification est effective, avec un montant total de plus 10 000 € (97 gestionnaires labellisés / 3410 t de bois labellisés).

La mise en place un conseil juridique en faisant appel à un avocat pour faire face aux usages abusifs de la marque n'a pas pu être engagée cette année et le sera pour l'année 2023.

- **Déclenchement de moyens conséquents pour déployer le Label Haie issus de programmes régionaux et de Bassins**

Le Label Haie a été intégré dans certains **Programmes Régionaux (Bretagne et Pays de la Loire)**. Le financement à l'animation pour le déploiement du Label Haie figure également dans les programmes PSE des **Agences de l'eau (RMC, LB, AP, SN)**. **L'Agence de l'eau RMC** a débloqué une enveloppe de plus de **2,5 millions d'euros sur 4 ans pour financer l'animation Label Haie**. L'Afac-Agroforesteries a accompagné ces acteurs institutionnels dans l'ouverture de ces nouvelles lignes financières.

Zoom : **L'Afac-Agroforesteries a en particulier accompagné trois référents régionaux Label Haie** du Bassin **Adour-Garonne dans le dépôt de trois demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau** pour accompagner les agriculteurs engagés dans un PSE dans la labellisation, sur trois années. Le rôle de l'Afac-Agroforesteries d'accompagnement tant côté maîtrise d'ouvrage que maîtrise d'œuvre pour déclencher des financements, est primordial pour assurer un déploiement du Label Haie en région.

- **Recueil d'expérience de territoire sur la mise en place de filières haie et autres systèmes de valorisation**

Pour incarner les différentes façons de valoriser économiquement les haies avec le Label Haie et raconter la dynamique de coopération entre les différents acteurs d'un territoire, l'Afac-Agroforesteries a engagé un travail conséquent de **recueil d'expérience et de référentiels technico-économiques** sur les Paiements pour services environnementaux, la litière plaquette et le bois énergie.

Des vidéos (<https://www.youtube.com/watch?v=ZvfpRby6nyY>) de témoignages d'agriculteurs racontant l'histoire de la prise en compte de l'atelier haie dans leur ferme et de description des étapes de la filière ou du système de valorisation économique de la haie. Chaque vidéo a demandé un long travail préparatoire d'interviews des acteurs. Le tournage d'un film nécessitant des compétences techniques bien spécifiques, nous avons fait appel à un réalisateur indépendant, Jean Depierre. Et quatre fiches techniques comprenant des référentiels technico-économiques¹ et des clés métrologiques pour construire une animation fonctionnelle pour développer ces valorisations. L'ensemble de ces ressources seront valorisés sous forme de webinaires entre février et mars 2023.

¹ Nous avons élaboré deux référentiels spécifiques à la litière plaquette. L'un est un bilan technique et l'autre une projection économique. Le bilan technique a pour objectif de permettre à un éleveur de savoir quel type de litière il peut mettre en place (litière 100% plaquette ou litière mixte) selon la taille de son cheptel et son linéaire de haies présent sur la ferme.

- **Partenaires engagés et financements 2022**

Pour 2022, le plan de financement a été acquis : **205 552 €** avec comme partenaires : l'agence de l'eau Loire Bretagne, l'ADEME, l'OFB, le MTECT et le MASA.

Un nouveau plan de financement a été acquis pour **l'année 2023 : 180 162 €**, en impliquant les mêmes partenaires institutionnels hormis l'agence de l'eau Loire Bretagne qui n'apportera plus de soutien au national. Cependant, l'Afac-Agroforesteries entame des discussions avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour qu'elle flèche désormais le soutien vers les référents régionaux Label Haie. Pour la première fois un auto-financement de 10 223 € provenant des premières redevances du Label Haie permettra de compléter le plan de financement.

b) Orientations stratégiques, plaidoyer et élargissement du réseau

- **Engager des partenariats avec des entreprises de l'énergie, de l'agroalimentaire et les coopératives agricoles**

L'année 2022 est marquée par des prises de contacts et des échanges stratégiques avec d'une part de **acteurs de l'énergie** (Engie et Dalkia), et d'autre part, des **entreprises agroalimentaires** (Neslé, Agrivaire (Vittel), Beauvallet, Olga, Yves Rocher) et des coopératives agricoles (Cooperl, Eureden, Agrial).

Pour les entreprises agroalimentaires qui ont pris contact avec l'Afac-Agroforesteries pour s'informer sur le Label Haie leurs deux clés d'entrée sont : accompagner leurs agriculteurs-fournisseurs à aller chercher le **bonus Haies dans la PAC** et atteindre une **autonomie énergétique** dans un contexte de flambée des coûts de l'énergie et de risque de rupture de l'approvisionnement. La ressource bois que constituent les haies présente sur les exploitations agricoles présente un gisement, de proximité, mobilisable durablement, et permettant d'abaisser le bilan carbone de l'entreprise, s'approvisionnant en énergie bas carbone.

Pour ces entreprises, **très sensibles aux critiques de greenwashing**, le Label Haie constitue un garant en termes d'image environnementale et éthique (juste rémunération pour l'agriculteur) vis-à-vis du grand public.

Le Label Haie constitue également un **outil pour monter en compétence** sur la gestion durable des haies. Certaines **envisagent d'internaliser la compétence**, en formant des techniciens bocager (plusieurs entreprises et coopératives ont déjà employés des techniciens en cours de formation sur la gestion durable des haies), et d'autres souhaitent participer à un **paysage multi-partenarial en s'appuyant sur des opérateurs locaux de l'Afac-Agroforesteries**. L'enjeu pour 2023, sera de concrétiser ces rencontres par des partenariats conventionnés et avec des engagements fermes sur l'engagement dans le Label Haie.

- **Les réseaux et les nouveaux partenariats**

FNCUMA, TRAME, Terre de liens et la FNAB : En juillet dernier, l'Afac-Agroforesteries a déposé un projet **Inter-Onvar** avec quatre têtes de réseau nationales pour co-construire les cadres de déploiement du Label Haie avec ces différents réseaux. Ce dernier a reçu un avis favorable de la part du MASA et débutera début 2023 pour une période de trois ans avec un budget global de 265 349 €. Ce projet inter-réseau permettra une montée en compétence sur la haie et sa gestion durable des différents réseaux tout en mobilisant leur expertise pour consolider la démarche Label Haie.

4 – Perspectives de développement

- **Vers une reconnaissance législative du Label Haie**

Avec le projet de loi de programmation sur **l'énergie et le climat (LPEC)** et la révision de la **Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)**, nous avons une **fenêtre d'opportunité pour intégrer la ressource biomasse bocagère certifiée Label Haie**, en développant la **notion de planification**. En effet, « nous n'installons pas les ENR

Le bilan économique vise à comparer les coûts de revient de la litière 100% plaquette et de la litière mixte par rapport au coût de revient de la litière 100% paille. Contrairement au bilan technique ci-dessus, le prix de la paille n'est pas fixé. Ce bilan économique peut donc servir tous les ans selon le cours de la paille.

à la même vitesse. L'infrastructure haie a sa vitesse qui est celle de l'arbre. »² Il s'agit de préparer la ressource qui n'est pas mobilisable en grande quantité immédiatement car il faut du temps pour construire les filières sur la haie et accompagner les agriculteurs dans un changement des pratiques de gestion avec le Label Haie. Aussi, l'une des solutions consisterait à **inscrire des trajectoires à moyens termes avec des augmentations de volume de bois énergie pour un équilibre offre - demande** permanent, tout en créant un appel d'air économique engageant les agriculteurs dans la gestion durable. Ce concept de trajectoires d'incorporation de bois bocager Label Haie est nécessairement à associer des moyens financiers pour l'animation territoriale sur la gestion et la valorisation durable des haies, sans laquelle la mobilisation restera minime.

- **Risques et menaces pesant sur le Label Haie**

En début d'année PEFC a annoncé la révision de son cahier des charges concernant les agroforesteries avait pourtant rencontré PEFC en ce moment du lancement du Label Haie et les deux structures s'étaient mises d'accord sur un partage de domaine de certification clair. L'entrée en vigueur de ce cahier des charges vient à présent menacer frontalement le Label Haie qui ne possède pas la même force de frappe.

Aussi l'année sera marquée par des négociations et des alliances complexes afin de protéger le Label Haie entrant désormais dans le champ concurrentiel avec d'autres démarches moins disantes apportant peu de garantie quant à la protection et à la restauration durable des haies.

Remarques du CA :

Françoise Sire : Serait-il possible de pouvoir visualiser ce déploiement via une cartographie pour localiser les référents régionaux, les OCG constituées ... ?

Françoise Gion : Nous avançons en Thiérache pour avoir du bois labellisé l'an prochain. En tant que Référent régional Label Haie, avec Alan Guillou, nous programmons des réunions sur l'ex-région Picardie notamment. Nous nous impliquons sur la révision du Cahier des charges et testons l'application sur le terrain.

Etienne Levavasseur : La Commune Valdallière va déployer le Label Haie. C'est une commune référente en Normandie. En région, il y a beaucoup d'interrogation sur le Label Haie. Mais on y croit.

David Rolland : En Bretagne, nous sommes dans une phase d'acculturation des techniciens bocage. Nous avons formé 80 personnes (techniciens Breizh Bocage) sur le Label Haie (module relais). On est de plus en plus sollicité par d'autres structures agricoles : Civam, chambres d'agriculture, Trame. Les coopératives agricoles démarrent chez nous : Cooperl, Eureden, le Gouessan. Ces structures s'engagent vers la valorisation du bois avec l'entrée carbone et l'entrée énergétiques (pour leurs sites industriels ou les agriculteurs). Le réseau Coat Nerz Breizh intègre petit à petit le Label Haie. Et très récemment des communautés d'agglomération retravaillent leur stratégie bocage et chaufferie collective. On essaie de les accompagner au mieux pour intégrer le label dans leur démarche.

Nous portons le label à deux voix en Bretagne avec deux spécificités métiers : bois énergie et services écosystémiques. Ce qui nous mobilise beaucoup c'est la formation des techniciens sur le sujet de la gestion durable. Avec le bonus haie de la PAC, on a intérêt à être prêt car il faudra réagir vite et réaliser les PGDH. Il faut du personnel pour accompagner les groupes d'agriculteurs car la demande va arriver rapidement.

Gaëtan Le Seyec : Pour CBN (CBB35 et Argouat Bois Energie) c'est avec le partenaire Yves Rocher pour approvisionner différentes chaudières. C'est un travail de fond. Nous mobilisons les agriculteurs avec un approvisionnement progressif.

Emmanuel Lelièvre : Mon ressenti quant au GT référents régionaux, c'est que c'est un vrai travail collectif. On discute les indicateurs avec les spécificités de chaque territoire pour que les indicateurs soient adaptés pour chacun et pour

² Verbatim de Mme Chantal Jourdan, députée de l'Orne soutenant le Label Haie et avec qui nous échangeons sur les projets de lois dans lesquelles intégrer le Label Haie.

tout le monde. Des évolutions qui vont être finalisées d'ici la fin de l'année. Je voulais féliciter le travail d'animation réalisé par Catherine, Paule et Emma.

Mayenne Bois Energie poursuit son déploiement pour être 100 % labellisé. On accompagne l'Oudon et le SENOM. On accompagne les agriculteurs dans la mouvance CIVAM et on est de plus en plus sollicité par des territoires hors région PDL (ex : dans la Creuse). On intervient régulièrement dans les webinaires de l'Afac. A MBE, on commence un peu à s'essouffler. Il faudrait être deux comme en Bretagne.

Corentin Lecouillard : Nous ne sommes pas toujours mobilisés sur l'ensemble de la région Centre-Val-de-Loire. On est davantage mobilisé par les agriculteurs que par des structures qui veulent déployer le label. Le bonus haie de la PAC entraîne de nombreuses sollicitations.

On veut intégrer le Label Haie dans la révision de la charte du PNR. Les agriculteurs du territoire commencent à avoir une connaissance du label mais encore réticents pour déployer une valorisation bois énergie.

Stéphane Vassel : On est lancement des actions. Mon collègue Florentin s'occupe du démarrage et il veut avoir le temps d'asseoir sa légitimité. On travaille sur les PSE coté plateau de Milles Vaches notamment.

La chambre régionale de Nouvelle-Aquitaine a sollicité le CPIE de la Creuse pour être formé au Label Haie. Il y a un élan côté techniciens chambre. On est aussi sollicité par des communes (commune de la Vienne) sur la cohérence mise en place de chaudière et l'origine de ce bois. On fait le lien avec Prom'Haies. On fait le lien avec les acteurs locaux pour que l'appui local se mette en place.

Nous portons un projet de déploiement filière de bois durable. C'est l'occasion de faire connaître le Label Haie.

Françoise Sire : L'équipe technique de Prom'Haies se forme avec la difficulté de l'étendue du territoire et nous sommes à cheval sur deux bassins d'agences de l'eau (Loire-Bretagne et Adour-Garonne).

Nous avons été retenus dans l'appel à projets de FNE « Aux arbres citoyens » pour deux projets de restauration de haies.

David Campo : La spécificité de l'Occitanie c'est d'avoir un opérateur par département et d'être référent sur le Label Haie. Un dossier va arriver à son terme avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la Région Occitanie pour la formation des agents sur le Label Haie et la formation au PGDH. Un deuxième dossier pour poursuivre est en train de se construire pour la formation auditeur. Ça ne va pas se faire tout de suite. Dans le Tarn, nous en sommes à la première réalisation de PGDH et nous allons finaliser la formation auditeur Label Haie. Nous sommes en concertation avec les chambres pour le PSE.

Nous serons très attentif à la V2 du Cahier des charges du Label Haie à laquelle nous avons été associés.

Morgane Laitier : Nous avons avancé en tant que Référent régional en Bourgogne Franche-Comté. Nous avons fait une première journée de formation aux techniciens de Fédérations départementales des Chasseurs de la région pour se tester. La journée s'est déroulée avec : une matinée en salle pour parler du label et PGDH et partie terrain pour parler de la filière bois énergie. Cette journée concluante à amener d'autres questions. Nous allons refaire une journée ouverte à tous les techniciens bocage. Nous allons l'organiser vite car nous sommes de plus en plus sollicités par les agriculteurs avec le bonus haies de la PAC. Il y a donc un enjeu à former vite des personnes pour les accompagner.

On est aussi territoire PSE, nous accompagnons la formation d'une OCG. Nous allons avoir une discussion avec le département pour voir quel dispositif financier porter sur la haie, soit sur la plantation soit sur la gestion avec l'intégration du Label Haie.

On est aussi sur le travail d'une Afac régionale. Mais la Région ne finance plus la haie. On se rencontre mais on est en stand by. On travaille avec la Chambre du Doubs pour déployer le Label Haie dans le cadre du PSE.

Paule Pointereau : En AURA, la Mission Haies AURA, en tant que référent régional Label Haie accompagne de nombreux territoires PSE de l'AERMC et l'AELB. Les formations des techniciens de ces territoires PSE sur le Label Haie est en cours.

Côté Grand Est, Haies vives d'Alsace a été désigné référent régional Label Haie. Un temps de rencontre avec AGRIVAIRES (entité de Neslé) aura lieu courant avril et serait le support pour commencer un partenariat concret pour déployer le Label Haie.

En PACA, Agroof a été désigné référent régional Label Haie. La formation est terminée. Il y a désormais un enjeu à accompagner plusieurs territoires PSE dans le Label Haie. Un projet de dépôts de dossier de demande de subvention auprès de l'agenda de l'eau RMC est en cours avec également l'Afahc Occitanie et Mission Haies AURA pour les autres régions.

Stéphane Vassel : Nous avons une interrogation sur les territoires engagés et le nombre de labellisés à date. Nous voudrions montrer qu'ailleurs ça marche.

2) Révision du standard PEFC portant sur l'arbre hors-forêt et partage d'une stratégie élaborée en Bureau

Contexte :

PEFC revoit leur standard de gestion durable des forêts.

Il ajoute une annexe sur l'agroforesterie pour pouvoir labeliser la gestion des haies. Cette décision dans leur processus de révision lancé en 2021 est apparue visiblement en 2022. L'intégration d'un volet sur l'arbre hors-forêt est issu d'un élargissement du standard à l'international.

Une consultation quant à la révision de ce standard a eu lieu entre 5 Janvier au 6 Mars 2023.

En 2019, après deux rencontres entre l'Afac et PEFC France, au moment du lancement du Label Haie ses représentants (le Président et le directeur exécutif) avaient clairement exprimé leur volonté de ne pas étendre leur certification au bois hors-forêt mais plutôt de réfléchir à une complémentarité d'actions.

NB : PEFC est une entreprise privée depuis 1998 / certification gestion durable de la forêt / aujourd'hui très fort déploiement jusqu'à la transformation des produits / fortement décrié (par les amis de la Terre, Canopé, Cash Investigation)

Analyse standard PEFC sur l'arbre hors-forêt :

Le groupe de travail inter-régional sur le Label Haie a étudié le projet et le fonctionnement de PEFC.

- **Un cahier des charges qui reprend globalement les grands objectifs du Label Haie mais moins précis dans le descriptif des indicateurs sur la gestion et les pratiques d'entretien courant et qui contient d'autres points non abordés dans le Label Haie en particulier sur les conditions des chantiers :**
 - Ouverture large sur le type de plan de gestion ?
 - Pas d'indicateur défini par type de haies
 - Pas de niveaux – obligations globales sur l'état des éléments
 - Rédaction floue et approximative des indicateurs du Label Haie repris (exemple : pression des animaux : utilisation du terme éviter)
 - un volet sur la question du renouvellement : garantir le renouvellement régulier par régénération naturelle, plantation et/ou semis artificiel ou par libre évolution (qui ne doit pas constituer un abandon de gestion) avec des éléments écrits sur les conditions de plantations (gestion des déchets, essences, provenance des plants)
 - pratiques dégradantes : peu de choses visées précises – indicateurs indirects comme « lors des opérations maintenir les végétaux d'accompagnement tels que les ronces, lierre... »
 - reprise critères du Label Haie en particulier en cas d'exploitation des haies
- **Dispositif de contrôle arbres hors forêt ?** rattaché au système forêt ? qui fera les contrôles des EAC Echantillon à part ? Éléments de vérification ? points d'obligation ?

- **Place des entrepreneurs forestiers dans le dispositif ?** conditions d'approvisionnement pour vendre du bois labellisé ?

Feuille de routes des actions de l'Afac-Agroforesteries établie avec le GT référents régionaux Label Haie :

- 1. Engager une démarche juridique** avec un cabinet d'avocat pour connaître les points sur lesquels nous pouvons demander des comptes au vu de la copie du cahier des charges Label Haie et répondre à la **consultation de PEFC** (avant le 6 mars)

Dans l'urgence de la consultation de PEFC se clôturant le 3 mars, avec la proposition du GT référents régionaux Label Haie, le Bureau du 23/02 de l'Afac-Agroforesteries a décidé d'engager une démarche avec un cabinet d'Avocat (Satis). Aussi le 03/03 un courrier de mise en demeure a été envoyé à PEFC, dans le cadre de la consultation, faisant apparaître trois griefs :

- le parasitisme
- la publicité mensongère
- le plagiat.

l'Afac-Agroforesteries a en parallèle envoyé un courrier en direct à PEFC pour avertir de la démarche engagée avec l'avocat et pour ouvrir la porte d'un éventuel rendez-vous (possibilité de dialogue et de négociations).

Aucune réponse n'a été donnée à date. Mais le cabinet d'avocat a eu un échange avec le cabinet d'avocat de PEFC : « PEFC prend le dossier très au sérieux. Il devrait répondre à notre lettre d'avocat dans le courant de la semaine prochaine de manière officielle. Il faut s'attendre à ce que cette réponse soit sur le même ton que la nôtre et qu'elle conteste fermement toute faute de la part de PEFC. Toutefois leur conseil a confirmé que PEFC était ouverte à la discussion et souhaitait organiser une réunion réunissant tout le monde afin **d'envisager les portes de sorties non contentieuses** (ce que nous privilégions) et notamment la possibilité d'un partenariat. »

- 2. Interroger FNC et FNE** qui siègent au comité de révision du CDC de PEFC en tant qu'experts de l'arbre hors forêt pour leur demander de soutenir le Label Haie et se rapprocher de la présidente de ce comité (INRAE)

Pour FNC : David Rolland a échangé avec le représentant de la FNC siégeant au Conseil de PEFC (Matthieu Salvaudon) qui n'a pas été en alerte quant à ce nouveau standard (davantage axé sur la forêt). Il y a un enjeu à faire prendre conscience de l'enjeu et à mobiliser dans le cadre de notre partenariat cadre.

Pour FNE : Catherine Moret a averti Cécile Clavérole de FNE de l'enjeu. Un rendez-vous est programmé.

Par ailleurs, nous avons averti deux ONG de la problématique que PEFC porte un standard sur l'arbre hors forêt :

- Canopée : nous a averti de la tenue d'un forum PEFC qui se tiendra le 20 avril pour aborder la révision du standard. Ils seront présents et peuvent porter notre voix. Ils ont confirmé leur soutien envers notre démarche. Ils confirment qu'il n'y aura quasiment pas d'amélioration du standard suite à la consultation.
- WWF : averti mais nous ont suggéré de nous rapprocher de Canopée.

- 3. Retours des référents régionaux Label Haie (issus de la réunion du 23 mars 2023)**

Pays de la Loire - Amélie Dérouault – SCIC MBE : Le salarié de **BEMA** que nous accompagnons pour qu'ils puissent mettre en place le Label Haie, m'a dit qu'ils étaient en train **de réorienter le poste vers PEFC**.

Grand-Est - Gloria Heilbronn – Haies vives d'Alsace : J'ai été en contact avec une personne du CA de PEFC Grand Est. Il nous a dit que c'était sûrement une **demande des popuiculteurs** pour **s'éviter certaines contraintes environnementales** mais il dit que les popuiculteurs n'ont pas les compétences. Il nous **conseille de ne pas s'associer à PEFC et que le Label Haie puisse vivre de son propre côté**.

Bretagne - Vincent Berault – Coat Nerz Breizh : Je vous fais part des infos que j'ai récolté concernant PEFC Haie. A la base PEFC France ne voulait pas aller sur la haie/le bocage, mais c'est **PEFC International qui oblige à aller dans**

cette démarche, donc ils y vont mais par obligation. Le cahier des charges est à respecter pour les entreprises qui font des interventions sur le bocage. La certification PEFC est administrative uniquement, donc il n'y a pas d'obligation de formation des chauffeurs, des membres de l'entreprise etc....**c'est l'entreprise qui se déclare compétente** car ayant pris connaissance du cahier des charges PEFC. Il y a peu d'audit sur le terrain (c'est par tirage au sort); par contre les audits administratifs, une fois par an par entreprise sont assez poussés et exigeants (analyse des factures des produits entrants/sortants etc.). **Les agriculteurs peuvent se faire certifier PEFC mais ce n'est pas une obligation.** Ainsi, il peut y avoir des bois certifiés PEFC Haie car en provenance d'un agriculteur certifié, ou alors du bois certifié PEFC Haie mais non issu d'un agriculteur certifié, mais l'entreprise qui interviendra sur le bocage devra être certifiée PEFC Haie impérativement. Un agriculteur qui souhaiterait intégrer le label PEFC doit avoir un PGDH avant l'entrée dans la certification car c'est le document de base que PEFC demandera pour la certification. C'est **l'AFAF** qui travaille sur la partie cahier des charges Gestion. **L'interlocuteur de la chambre Pays de Loire est Emmanuel Montailer. Il y a aussi Fibois et CBQ+.** Pas de CDC Distributeur à venir pour PEFC - il n'y a aucun projet dans ce sens.

David : **FNC siège à PEFC de manière historique.** Apparemment, le sujet du bocage est très peu abordé en réunion PEFC. Le déploiement sur le **bocage a été imposé par PEFC International.** Autre information dans le Gers, il y a une **confusion entre les deux labels chez les opérateurs de notre réseau.** Il y a un enjeu à clarifier les choses (communication).

CPIE Creuse : Le CPIE monte un dossier avec l'ADEME pour la **création d'une filière haie-bois Label haie** dans la Creuse. **PEFC est venu proposer le volet haie.**

4. Voir la position **de nos partenaires publics**

L'ensemble des partenaires publics du Label Haie ont été averti (MTECT, MASA, OFB, hormis l'ADEME (à faire)).

5. **Accélérer l'inscription du Label Haie** avec la mise en place de partenariats d'ampleur avec des **acteurs économiques** (énergéticiens, entreprises agro-alimentaires et coopératives, ...) pour une massification à venir – cf points suivants

6. Poursuivre le travail de réflexion sur l'évolution **du cahier des charges Label Haie avec le retour du déploiement dans les régions**

Un enjeu d'image :

- **Les énergéticiens (Engie et Dalkia)** ne souhaitent pas s'engager avec PEFC sur la haie et le bocage car ils craignent le scandale de gestion non durable sur un arbre qui a pignon sur rue. Un pillage ou un chantier saccage sera visible. Pour eux (filiale de structures étatiques : EDF, GRT Gaz), l'enjeu d'image est trop grand pour prendre le risque avec PEFC et choisissent le Label Haie pour les garanties qu'il apporte.
- **L'enquête récente de Radio France** (publiée le 1^{er} mars 2023) sur les scandales de pillage de la ressources forestières épingle de nouveau PEFC et met en avant les fausses promesses de ce label (et d'autres aussi) (<https://www.radiofrance.fr/franceinter/deforestation-inc-une-enquete-internationale-revele-les-failles-de-reglementation-du-commerce-du-bois-9372211>)
- **La pétition de Canopée** lancée le 27 février 2023 contre PEFC « Pour un label qui protège vraiment les forêts » dénonce les coupes rases et les défaillances majeures qui subsistent malgré la révision du standard (<https://www.canopee-asso.org/pour-un-label-qui-protège-vraiment-les-forets/>) et a recueilli déjà 17 898 signataires.

Perspectives d'actions :

- Que faisons-nous comme démarches avant et pendant le Forum le 20 avril ?
 - mobiliser les membres du Conseil de PEFC pour le forum du 20 avril (FNE, FNC, Canopée) : programmer des rdv avec chacune de ces structures pour qu'ils puissent porter notre message cela avant le 20 avril
 - demander la liste des structures qui siègent au Forum pour chercher d'autres alliés.
 - rendre public notre position (auprès de qui ? La presse, autre, ...)

- Fixe-t-un rdv avec PEFC avant le 20 avril ?
- Et avec quelle posture ? (Ferme en disant de retirer la partie hors forêt du standard ? autre ?)

Discussions :

Françoise Sire : Ce n'est pas un label qui s'adresse aux agriculteurs. Est-ce à nous de nous préoccuper de la forêt et si le label s'adresse aux entreprises alors en quoi est-ce notre souci ?

Catherine Moret : Un entrepreneur labellisé PEFC peut couper du bois et vendre du bois PEFC. Les agriculteurs peuvent être un public cible. Le gros risque, si demain les grands faiseurs qui font du bocage qui pillent le bois des exploitations agricoles. Ils vont couper du bois sans garantie de prélèvement.

Françoise Sire : Je suis pour une posture de concertation. J'ai un administrateur qui siège au CA de PEFC NA. Dois-je le contacter ? Est-ce que le parasitisme n'est pas à voir comme quelque chose de flatteur. C'est un sujet complexe. Quels vont être les partenaires de PEFC pour aller voir les agriculteurs ?

Stéphane Vassel : On serait sur un copier-coller texto, la question se poserait différemment.

Etienne Levavasseur : Qui sont les partenaires de PEFC ? Les labels privés, créés par les privés, moins disant. Il y a de la place pour deux labels, mais s'il y a un label moins disant, les gens iront vers les moins disant. S'il y a trop de choses qui s'apparentent au Label Haie mais sans en faire la promesse.

Guy Le Henaff : Je découvre cela. Il faut que ce soit deux choses bien séparées.

Philippe Hirou : Nous on ne doit pas se laisser faire. Ce sont des investissements très importants avec des financements publics. On a été financé pour faire des GT avec des agriculteurs. Aujourd'hui il n'est pas possible que PEFC reprenne ce travail en étant moins disant. C'est doublement pas possible. Sur le plan de la propriété intellectuelle et sur les garanties du travail intellectuel.

Etienne Levavasseur : Sur linkedin on a vu passer des posts avec CBQ+, l'AFAP, Chambre d'agriculture et FIBOIS.

Emmanuel Lelièvre : Fibois est très proactif sur le Label Haie. Nous avons co-organisé un temps terrain avec la DRAAF et DDTM pour les former à la gestion durable. Je leur ai posé la question sur leur partenariat avec PEFC. Et ils ont été très gênés. L'interlocuteur analyse la différence. Fibois arrive à entrainer des valorisations des filières pour essayer de donner de la crédibilité dans le pseudo label. Et ils mettent du flou dans les appels d'offres. Engie et Dalkia se questionnent. Mais les choses ont été rétablies avec les grands faiseurs énergéticiens. Ça donne du flou dès maintenant dans les collectivités territoriales. Il y a urgence à s'affirmer clairement de manière très claire vis-à-vis de PEFC.

Nous avons rencontré avec Paule, PEFC France en 2019, et avec un objectif de co-construction d'un partenariat. Il faut revenir vers eux en disant que ce n'était pas la position initiale.

Morgane Laithier : L'investissement sur le Label Haie a été fait depuis longtemps. Est-ce que PEFC ne s'en servirait pas pour améliorer son standard ?

Philippe Hirou : Dans le monde de la certification, ce n'est pas possible de reprendre des éléments de notre label. Je connais bien le système pour avoir travaillé à Ecocert. On investit beaucoup d'argent. Pefc ne peut pas le faire comme cela, il faut qu'on soit d'accord. Je prends comme exemple contraire, le partenariat avec les chambres sur la complémentarité des deux labels LBC et Label Haie. On ne doit pas avoir honte de protéger notre travail. Et il y a le risque de destruction des haies et du bocage.

Catherine Moret : Le Label Haie est protégé à l'INPI. Ils ont la même protection que celle de PEFC. Et c'est marqué chez eux qu'on ne peut pas copier le cahier des charges. Ils ne s'appliquent pas à eux-mêmes ces règles.

Morgane Laithier : Quelle est la position des chambres ?

Gaëtan Le Seyec : Je n'avais pas eu l'information que PEFC était en train de travailler sur le bocage en sortant de la forêt. A part Pays de la Loire, nous n'avons rien vu avec eux. Je vais me renseigner. Mais je partage l'inquiétude, qu'ils arrivent et qu'ils se servent. Il y a un point de vigilance. Ça risque de dégrader le bocage.

Avec le PGDH que l'on porte, on risque de souffrir. La partie énergie, cœur d'une valorisation, amènerait que l'on soit sous valorisé économiquement, car la labellisation PEFC se fait avec des entreprises et vont passer outres les agriculteurs sans les valoriser économiquement.

Stéphane Vassel : Dans la Creuse, il y a un flou avec les acteurs. Il y a un gros point de vigilance à avoir au sein du réseau des chambres.

Maxence Belle : Je partage vos inquiétudes. Besoin de clarification indispensable.

Catherine Moret : Les courriers envoyés et le comparatif des deux labels vous seront envoyés.

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration décide de porter un message de clarification sur la différence d'exigences et les risques encourus entre PEFC et Label Haie et de proposition de rencontre de PEFC.

3) Convention de partenariat avec Engie et Dalkia pour le bois Label Haie

Enjeu :

Assoir le Label Haie avec des **partenariats d'envergure** le plus rapidement possible permettant la massification avec les énergéticiens pour s'installer sur le marché avec une plus grande crédibilité.

Contexte :

Dalkia et Engie ont sollicité l'Afac-Agroforesteries pour mettre en place un partenariat afin de pouvoir intégrer dans leur contrat d'approvisionnement avec les chaudières, du bois bocager labellisé Label Haie.

Aujourd'hui de nombreuses collectivités ou acteurs privés leur demandent de les approvisionner en bois Label Haie. Dalkia et Engie souhaitent anticiper une forte augmentation de la demande en biomasse bocagère labellisée et ont compris qu'ils avaient un rôle dans la structuration de la filière et de l'offre/demande dans les territoires.

Deux conventions de partenariat pour faciliter le déploiement du Label Haie avec ces énergéticiens (Engie et Dalkia) sont en projet.

Le Bureau du 23/02/23 a validé l'engagement de conventions de partenariat DALKIA et ENGIE à signer.

Contenu de la convention :

Engagements des énergéticiens :

- **Devenir ambassadeur de la haie et du Label Haie** dans le cadre de formations proposées par l'Afac-Agroforesteries
- **Consulter les organisations collectives de gestionnaire (OCG)** ou les **distributeurs labellisés** Label Haie pour répondre aux marchés sollicitant du bois de haies
- Faire intervenir ses **qualiticiens pour sensibiliser les organisations collectives de gestion (OCG) ou les distributeurs**, tels que précisés dans la marque Label haie, qui agrègent les gisements auprès des agriculteurs ou des gestionnaires de la haie, sur les qualités des combustibles attendus en chaufferie.

- Mobiliser de manière progressive les ressources issues des haies gérées durablement avec un objectif de X% de bois labellisé Label Haie en X (A préciser en objectif national pour l'énergéticien)

Engagements de l'Afac-Agroforesteries :

- **Transmettre les coordonnées des organisations collectives de gestion (OCG) ou les distributeurs labellisés** Label haie et leur état d'engagement dans la démarche de Labélisation
- **Proposer des formations sur la haie et le Label Haie** à destination des équipes de ENGIE/DALKIA sur la base de **deux sessions par an.**
- Autoriser ENGIE/DALKIA à **communiquer sur le Label Haie** dans le **respect du règlement d'usage de la marque Label Haie** (joint en annexe 1) avec deux situations distinctes :
 - Vente de bois labellisé en tant que **distributeur** : préciser en complément dans l'utilisation de la marque le taux d'incorporation annuel (**% bois labellisé/bois bocager**)
 - Communication en tant que **partenaire** : préciser la **trajectoire prévue** (au national).

Engagements communs :

- **Rapprocher l'offre, le plus tôt possible, lors de la construction des offres commerciales d'approvisionnement** en partageant les demandes des clients, pour anticiper le rapprochement de l'offre existante ou à venir sur les territoires pour permettre un développement de nouvelle installation valorisant du bois sous la marque Label Haie
- **Intervenir conjointement auprès des pouvoirs publics** ou d'autres donneurs d'ordre pour promouvoir l'intérêt de la biomasse bocagère labellisé Label Haie et de l'importance d'accompagner son développement

Retour de Coat Nerz Breizh sur le projet de convention :

« Globalement la perception est plutôt bonne concernant cette convention puisque ça peut permettre de faire avancer le Label et donc jouer en notre faveur en tant que distributeurs de bois labellisé. » Il y a cependant des points de vigilance qui ont été donnés.

Aussi, le point suivant a été **intégré dans la convention** :

- Au niveau communication : Imposer de parler du % bois labellisé/tonnage total de biomasse annuel ou alors communiquer sur le % de bois bocager/tonnage de biomasse annuel dont x % de bois labellisé Label Haie paraîtrait pertinent

Et les points suivants ont été explicités pour délimiter le périmètre de la convention :

Ce que ne couvre pas la convention :

- **La convention ne fixe pas le prix d'achat du bois labellisé** : Nous ne pouvons pas définir le prix d'achat du bois labellisé dans la convention car l'Afac n'est pas un acteur économique. Nous sommes d'intérêt général et **nous ne pouvons pas aller sur le champ économique** et donner un avantage économique à un type d'acteur. Nous serions alors requalifié d'acteur économique et nous perdrons le caractère d'intérêt général. **Cette convention ne gère pas les conditions économiques du développement du Label Haie.** Il s'agit d'une convention de partenariat cadre pour favoriser le déploiement le Label Haie et sa reconnaissance. Les relations commerciales sont des relations en direct entre distributeurs, énergéticiens et chaudières. Par contre, le cahier des charges distribution impose une juste rémunération du producteur. C'est là où le juste prix peut se régler.
- **La convention ne fixe pas des trajectoires locales de % de bois labellisé** : La convention fait état d'une trajectoire que souhaite se fixer Dalkia **au national** mais qui ne s'impose pas au local. Cette trajectoire locale sera à définir, au cas par cas, entre les trois acteurs concernés : l'acheteur (chaudière), le distributeur, l'énergéticien. La convention de partenariat est là pour prendre les marchés en amont et anticiper le choix des trajectoires en concertation des trois acteurs.

- **La convention n'est pas tripartite (énergéticiens, Afac-Agroforesteries, distributeurs locaux labellisés) :** La convention n'engage pas les distributeurs locaux. Les négociations se font au cas par cas avec les chaudières et les énergéticiens.

Gaetan Le Seyec : Je reste toujours vigilant sur des acteurs comme cela qui ont une force de frappe. Je reste prudent mais je partage la volonté d'y aller.

Françoise Gion : Il y a 2 ans, la commune de Fourmis a inscrit 100% de bois bocager et j'ai vu Engie et Dalkia se tourner vers moi. J'avais parlé du Label Haie. Pour le moment, nous ne sommes pas encore dans la négociation car je n'ai pas encore de bois labellisé. Mais c'est indiqué dans le cahier des charges d'approvisionnement que les agriculteurs s'engagent dans le Label Haie.

Emmanuel Lelièvre : Les achats de bois commencent seulement. Il faut toujours être vigilant mais je peux confirmer leur intérêt énorme de s'investir dans le déploiement du Label Haie car les collectivités inscrivent maintenant le label dans leur approvisionnement. Ils sentent le vent tourner et l'intérêt à s'y investir. Ils montrent une réelle volonté de s'investir. On a fait des pieds de haies avec Engie et Dalkia. Ils sont là pour comprendre de quoi il s'agit. C'est pour cela que la formation est bien inscrite dans la convention pour savoir comment bien vendre ce bois. C'est gagnant-gagnant. Eux et nous avons un réel intérêt. Mais attention au bon usage de la marque mais il y a un règlement pour cela.

Je l'ai contesté très concrètement. Avec 500 tonnes. Le prix que j'y ai mis. Ils n'ont pas discuté du prix. Ils sont présents, volontaires et ils commencent à tenir leurs engagements.

Gaëtan Le Seyec : Je fais le lien avec le dossier PEFC, ils pourraient très vite se retourner vers le label PEFC quand il rentrera en vigueur.

Emmanuel Lelièvre : Engie a pris connaissance de PEFC arbre hors forêt. Et m'a appelé tout suite. On a donc tout intérêt à signer cette convention pour qu'ils sachent bien faire la différence. Et à nous de continuer le travail de déploiement.

Décision du conseil d'administration :

Le Conseil d'administration valide la mise en place de ces conventions de partenariat avec les énergéticiens (Dalkia et Engie) pour accompagner le déploiement du Label Haie.

4) Marché public pour développement application Label Haie

Pour accompagner le déploiement du Label Haie, il a été créé une application pour aider à réaliser les audits, suivre le management des OCG, permettre aux agriculteurs d'enregistrer leurs travaux sur la base du PGDH, suivre les ventes et achats des distributeurs.

Le projet Label Haie et les prestations associées sont financés dans le cadre de l'ONVAR. Nous avons l'obligation de réaliser des marchés publics. Pour être en conformité avec ce type de financement.

Le ministère a accepté le maintien des contrats jusqu'en 2023 pour éviter la rupture de service avec l'engagement d'engager le marché pour remettre en concurrence le prestataire pour les 4 prochaines années.

Le marché sera un **marché cadre à bons de commande** de deux ans renouvelable deux fois sans minimum et avec un maximum de 45000 € TTC sur 12 mois.

Le marché sera lancé en avril pour le démarrage du service en septembre. Il est proposé que l'analyse du marché soit réalisée par le bureau.

La rétrocession par LTC n'a pas été faite.

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration valide le lancement du marché cadre à bon de commande pour retenir un prestataire développeur de l'appli Label Haie.

5) Point sur la campagne Appel de la Haie (avancement et suites à donner)

Rappel des dernières décisions de bureau sur la campagne :

- installer la campagne dans la durée, pour avoir le temps d'en recueillir les bénéfices.
- rythmer et séquencer la campagne, en imaginant des temps forts (par exemple la publication des soutiens nationaux, la publication d'un chiffrage des propositions, etc)
- attendre pour décider la date de fin de la campagne – c'est le calendrier du prochain conseil de la planification écologique qui va dicter le tempo

Bilan des démarches de RDV politiques en cours :

Il y a de bons retours sur les démarches de prises de contacts politiques par les structures du réseau, des courriers sont partis + RDV en cours en direction de sénateurs/trices + député.es + président.e conseillers régionaux et départementaux. Le courrier type d'interpellation des décideurs fonctionne.

Rencontres de parlementaires / élus régionaux et départementaux :

[Tableau de suivi de tous les RDV politiques](#)

On a des retours très positifs de parlementaires (sénateurs/trices, député.es) qui nous contactent pour voir comment les propositions de l'Appel de la haie peuvent être intégrés dans un travail législatif (pour les prochaines Loi d'orientation agricole et Loi de programmation énergie climat) + une ouverture pour traduire certaines mesures de l'Appel de la haie en propositions législatives.

Rencontres niveau Etat :

- le **SGPE** (Secrétariat général à la planification écologique) le 14 février
- le **cabinet du MASA** (Sylvain Maestracci, conseiller à la planification écologique), le 22 février (Philippe Hirou et Cyrille Barbé ont participé à ce RDV côté élu)
- le **cabinet du METC** (Olivier Debaere, Conseiller Faune sauvage, Biodiversité et paysage) auprès de de la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie)
- à venir rencontre de la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie ? il est aussi envisagé une rencontre en interministériel, avec les cabinets ministère de l'Agriculture et de l'environnement.

Proposition de décisions du conseil d'administration sur les prochaines étapes de la campagne :

- **Envoi d'un communiqué** lundi 27 mars pour faire le point sur l'état d'avancement de la campagne et ses retombées
- **Chiffrage de nos propositions** pour un Plan national pour les haies en corrélation avec une feuille de route à 2030
- Poursuite des rencontres des parlementaires, avec deux nouveaux objectifs
 - Obtenir une **audition au Sénat** et / ou à l'Assemblée nationale
 - Traduire en **propositions législatives** certaines des propositions de l'Appel de la haie, dans la perspective de la Loi d'orientation agricole (LOA) et de la Loi de programmation énergie climat (LPEC). Travail à engager avec la commission Politiques publiques de l'Afac.

- Une phase de **sensibilisation plus orientée « grand public »** avec les mécènes du Fonds pour l'arbre, notamment avec la marque et la Fondation Nature & Découvertes

La FNC va signer l'Appel de la haie. La décision prise lors du congrès national.

David Rolland : J'ai porté l'Appel de la haie en département 22 et en région avec un courrier pour que l'Appel de la haie soit soutenu par un maximum de structures. 40 conseillers régionaux ont été sollicités. Présidents des commissions, députés et sénateurs. On a des retours assez heureux. On a demandé à les rencontrer et ça répond ! Côté sénateurs, deux des trois ont demandé un rdv. Lorsqu'on a demandé que l'Afac soit reçu au Sénat ça a été bien reçu et ouvert à ce que l'on propose des amendements. L'accueil est très bon, tout parti politique. La haie n'appartient à aucun parti politique ! je vous invite à poursuivre.
Le kit de mobilisation était parfait.

Questions diverses

1) Colloque AAT

Le colloque ATT initialement programmé le 16 mars a été reporté au **6 juin** à cause des grèves. Il aura lieu à Paris tandis que le séminaire de restitution Resp'Haies, aura lieu le 11 mai à la Bergerie nationale de Rambouillet

2) Concertation PLOA (Pacte et loi d'orientation et d'avenir agricoles)

Après plusieurs demandes, l'Afac a obtenu gain de cause pour être partie prenante de la concertation PLOA. Nous intégrons le Groupe 3 : « Adaptation et transition face au changement climatique ». L'Afac participera à la réunion de concertation de ce GT 3 qui aura lieu le vendredi 24 mars de 9h00 à 13h00.

C'est une bonne nouvelle. Le CA donne mandat à Baptiste pour représenter l'Afac-Agroforesteries.

3) Horaire du CA

Faut-il avancer l'horaire à 16 h ?

Nous ferons un sondage live de Zoom lors du prochain CA.

4) Retour sur le Conseil d'administration du Fonds pour l'Arbre

Françoise Sire : L'ensemble des budgets ont été votés et le soutien de l'Appel de la haie voté.

Il y a eu une réelle reconnaissance de l'investissement de l'équipe Afac.

A noter un intérêt fort de la part des mécènes de s'investir toujours plus sans être que ce qui donnent de l'argent.

Stéphane Vassel : Il n'y a pas ou plus de remise en cause de l'implication de l'Afac et de la part du budget alloué à l'Afac. Ils ont pu visualiser les salariés mobilisés pour le Fond et les actions réalisées par l'Afac soutenue par le Fonds. On repart sur du sain. Ça avance sur quelque chose de dynamique et positif.

Bravo au travail des administrateurs qui ont permis de redresser la barre.

Il y a un enjeu à faire reconnaître le travail d'équipe de l'Afac : Paule Isaure, Baptiste et Clara. Il y a un gros travail de la part des administrateurs à le faire reconnaître.